

L'Occident "doit être honnête sur son deux poids, deux mesures"

Droit international Invité à Bruxelles, dans le cadre des Grandes Conférences catholiques, Philippe Sands a accordé un entretien à "La Libre" sur les enjeux au Proche-Orient et en Ukraine.

Entretien Maria Udrescu

L'attentat du Hamas en territoire d'Israël venait d'avoir lieu, à peine dix jours plus tôt, lorsque Philippe Sands a pris la plume, à la fois en tant que juif et expert en droit international, pour appeler l'État hébreu à respecter les lois de la guerre. "Aucune exception à ces règles ne peut être déduite du niveau de souffrance causé par les actions du Hamas", plaidait-il le 17 octobre, dans le *Financial Times*, aux côtés d'autres éminents juristes. Pour cet avocat franco-britannique de renommée internationale, il fallait envoyer ce signal sans attendre. "Il y a des limites à ce que les États peuvent faire. Même lorsque les atrocités les plus odieuses et les plus terribles ont été commises, il y a des limites", a-t-il insisté auprès de *La Libre*, ce lundi 27 novembre, avant de monter sur la scène de Bozar dans le cadre des Grandes Conférences catholiques.

Cette conviction, "c'est toute ma vie", confie ce juriste-écrivain, dans un entretien sans langue de bois, mêlant cynisme et optimisme. Cela l'a mené à œuvrer pour changer le monde par le droit, qui agit comme "une fente qui laisse passer la lumière". Cela l'a notamment poussé à braver (avec succès) le Royaume-Uni et donner aux Chagossiens l'espoir de retrouver leur île, dont ils avaient été chassés par les Britanniques dans les années 1960. Ou encore à plaider pour rendre justice à l'Ukraine.

Votre appel dans le "Financial Times" sonnait comme un constat qu'Israël ne respecte pas, justement, le droit de la guerre...

Il y a un problème avec ce Premier ministre (*Benjamin Netanyahu*, Ndlr) qui n'a aucun respect pour le droit des autres... Mais donc, premièrement, ce qu'il s'est passé le 7 octobre a été atroce. Deuxièmement, Israël a le droit de se défendre. Mais les images et l'ampleur (*des dommages et victimes causés par la contre-offensive israélienne*, Ndlr) suggèrent que les limites de la loi n'ont peut-être pas été respectées. Après le 7 octobre, l'ampleur du choc a fait que nous savions que ce qui allait suivre allait être terrible, et cela l'a été. Donc il fallait rappeler d'emblée qu'on ne peut pas avoir une réponse illimitée et sans restrictions. Après, l'histoire nous dira s'il était sage de réagir de cette manière – moi, il ne me semble pas que les éléments qui ont mené au 7 octobre et à la situation actuelle seront résolus par la force militaire...

Votre message a-t-il été entendu ?

Je ne sais pas combien de temps cela va durer. Cela me rappelle le 11 septembre 2001. Les États-Unis avaient le droit de réagir, de faire quelque chose par rapport à Al Qaïda et à l'Afghanistan. Mais par rapport à l'Irak ? [La guerre lancée par les États-Unis contre ce pays] a été ridicule, terrible. Un désastre pour l'Occident. Israël aurait pu tirer une leçon de cette expérience, mais il ne semble pas l'avoir fait...

Les responsables israéliens, dont Benjamin Netanyahu, veulent associer les événements du 7 octobre à la Shoah. Vous êtes juif, votre famille, originaire d'Ukraine, a été victime de l'Holocauste. Que pensez-vous de ce parallèle ?

Un moment pénible et offensant a été celui où l'ambassadeur d'Israël aux Nations unies s'est rendu à l'Onu en portant l'étoile de David. Venant d'une famille qui portait

l'étoile de David, je n'ai pas apprécié cette appropriation. Ce qu'il s'est passé entre 1933 et 1945 est terrible et nous n'avons pas à l'utiliser dans le tribunal de l'opinion publique. D'autant que cela ne tient pas compte de ce qu'il s'est passé par la suite... Rien ne justifie ce que le Hamas a fait le 7 octobre. Mais cela s'est produit dans un contexte, qui doit être pris en compte. C'est là toute la complexité. On ne peut pas tirer une ligne et prendre un moment de l'histoire pour l'utiliser à des fins stratégiques et de plaidoyer.

La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, comme l'Allemagne, a longtemps hésité à demander à Israël à respecter le droit international. Était-ce une erreur ?

Tous les politiciens européens auraient dû dire à toutes les parties au conflit : "Respectez le droit international." Point à la ligne. Depuis le début. D'autant qu'Israël lui-même prétend respecter le droit international. Il y a une phrase qui me vient toujours à l'esprit, elle est tirée d'un célèbre télégramme envoyé à Washington en 1947 par George Kennan, un diplomate américain en poste à Moscou. Il a déclaré : "La plus grande menace à laquelle nous sommes confrontés est que nous devenions comme ceux qui cherchent à nous détruire." Cela a toujours été un leitmotiv pour moi. Il y a nous et il y a eux. Nous avons nos principes auxquels nous devons nous tenir.

Que pensez-vous de l'attitude adoptée par l'Occident, supposé être le défenseur numéro un du droit international, face à ce conflit ?

L'Occident défend très souvent le droit international, mais comme d'autres acteurs, il est imprégné de "doubles standards". On ne peut pas réconcilier [la manière dont l'Occident a réagi au] cas de l'Irak et de l'Ukraine. Les deux (*invasions*, Ndlr) étaient illégales,

beaucoup pensent que les deux sont des crimes d'agression. On ne peut pas, d'une part, se plaindre lorsque la Russie bombarde des installations de production d'électricité en Ukraine, qui n'ont rien à voir avec le conflit, et, d'autre part, rester silencieux lorsqu'Israël fait la même chose. Je n'aime pas jouer au jeu des chiffres, mais il est probable que plus de civils soient morts en un mois à Gaza qu'en un an et demi en Ukraine.

Bref, les gens ne sont pas stupides. Soyons honnêtes : il y a un deux poids, deux mesures. Les Russes, les Chinois, regardent l'Occident et rient. Mais c'est la même chose du côté russe. Soudain, le président russe Vladimir Poutine découvre la nécessité vitale de protéger la vie des civils à Gaza. C'est nauséabond. Comme quoi, personne n'a le monopole du deux poids, deux mesures...

Le cas de Gaza est-il susceptible d'être évoqué devant un tribunal ? Israël pourrait-il répondre pour d'éventuels crimes de guerre commis ?

Il y a une audience qui commence le 19 février devant la Cour internationale de justice, appelée par l'Assemblée générale de l'Onu à rendre un avis consultatif sur l'autodétermination de la Palestine. Je suis l'un des conseillers [dans cette affaire]. Nous verrons ce que dira le tribunal. Quant aux crimes de guerre, ils relèvent de la Cour pénale internationale. Je ne sais pas ce que le procureur de la CPI va faire. Mais il est compétent. Ce sera un test pour le procureur. À voir s'il décide de faire ce qu'il faut ou pas...

"Même lorsque les atrocités les plus odieuses ont été commises, il y a des limites à ce qu'un État peut faire."



Philippe Sands

Écocide

"Bravo la Belgique!"

"La Belgique est un leader mondial. C'est le premier pays à introduire une loi qui qualifie l'écocide de crime international. Les Belges peuvent en être fiers", se réjouit M. Sands, qui a participé à la définition de ce crime contre l'environnement. "C'est un premier pas essentiel" pour ajouter l'écocide dans les compétences de la Cour pénale internationale.

Et ensuite ? "Si une entreprise déverse des déchets dangereux en Côte d'Ivoire, pollue massivement l'océan, exploite le pétrole de manière illégale, des individus, chefs de gouvernement, chefs d'entreprise, pourront être traduits en justice", prévoit M. Sands. "C'est un moment de changement", demandé par la nouvelle génération, constate-t-il, avouant en riant que l'écocide "est la seule chose à propos de laquelle" ses enfants lui ont écrit "pour dire 'Papa, c'est fantastique. Enfin, tu fais quelque chose d'utile'".



AFP/MOHAMMED ABED

Un enfant palestinien blessé lors du bombardement israélien du camp de réfugiés de Rafah, se tient sur les décombres de sa maison dans le sud de Gaza, le 15 novembre.

En matière de droit international, “nous sommes au Moyen Âge”

Vue d'ailleurs, l'agitation de l'Occident autour de la guerre en Ukraine n'est pas toujours comprise, elle irrite même. Pourquoi le monde devrait-il s'y intéresser ? Je me préoccupe de ce qu'il se passe en Ukraine, parce que c'est sur ce même territoire que s'est déroulée une grande partie de la Seconde Guerre mondiale. Après 75 ans de paix relative, l'idée d'un retour de la guerre à cet endroit est problématique pour les Européens. Mais la guerre en Ukraine est-elle plus choquante que les guerres qui se déroulent au Congo ou ailleurs? Non. Ne jouons pas au jeu des classements de l'horreur. Au niveau mondial, l'Ukraine est-elle spéciale? Elle est spéciale du point de vue européen, ce qui la rend spéciale pour le reste du monde. Aussi car il s'agit d'une guerre par procuration entre deux superpuissances.

Votre conférence s'intitule “Un instinct colonial persistant: des Chagos à l'Ukraine et au-delà”. Pourquoi faites-vous ce parallèle entre l'affaire de cette île, illégalement occupée par les Britanniques, et l'Ukraine ? La décision de la Cour internationale de justice (*qui a déclaré que le Royaume-Uni doit mettre fin à son administration de Chagos, NdLR*) a été prise en février 2019. L'Assemblée générale s'est prononcée en ce sens en mai 2019. Et les Britanniques ont décidé de l'ignorer. Mon livre sur ce sujet, *La dernière colonie*, est sorti en septembre 2022. En novembre 2022, le gouvernement britannique a changé de position. J'aimerais pouvoir dire que mon livre a provoqué un changement. Mais c'est l'Ukraine qui a tout changé. Parce qu'il est devenu impossible pour les Britanniques de persuader les pays d'Afrique, par exemple, de faire pression sur la Russie, afin qu'elle quitte les territoires occupés d'Ukraine,

alors que le Royaume-Uni lui-même occupe illégalement une partie de l'Afrique...

Quelles sont les chances réelles de voir la Russie, et en particulier Vladimir Poutine, répondre devant la justice pour les crimes commis en Ukraine ?

En 1942, lorsque les gouvernements de pays européens se sont réunis à Londres et ont publié la déclaration de Saint-James, annonçant la création d'un processus qui pourrait mener à la poursuite des criminels nazis, tout le monde a dit “génial, mais ridicule. Cela n'arrivera jamais”. C'est arrivé trois ans plus tard. Vladimir Poutine, cela semble difficile, mais nous ne savons pas ce qu'il va se passer. Donc nous devons nous en tenir à nos principes et créer l'architecture pour que ces principes soient appliqués.

De quels crimes parle-t-on en Ukraine ?

Crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Le président ukrainien Zelensky parle de génocide...

Je ne suis pas sur le terrain. Mais prouver un génocide en droit est très complexe. Il y a un large fossé entre la perception publique et la définition juridique. Dire que l'Ukraine n'a pas le droit d'exister peut être une rhétorique de type génocidaire, mais ce n'est pas un acte de génocide. Le mot “génocide” est le seul qui attire l'attention internationale. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont tout aussi graves, mais dans l'esprit des gens, ce n'est pas le crime des crimes. Le génocide est donc presque un outil de marketing

pour attirer l'attention sur les horreurs subies.

Il est question de créer une instance pour traiter des crimes d'agression en Ukraine. Mais l'idée d'un tribunal international ne fait pas l'unanimité. Pourquoi ?

Je suis en faveur d'un tribunal international. Les Britanniques, les Français, les Américains n'en veulent pas. Ils se disent: s'ils créent aujourd'hui un tribunal pénal spécial pour un membre permanent du Conseil de sécurité (*la Russie, NdLR*), pourquoi ne pourraient-ils pas le faire contre nous demain? Ils ont raison. Ce serait un précédent. Cela ne s'est jamais produit. Il n'y a pas eu de tribunal spécial sur un crime d'agression depuis 1945. Donc je comprends, mais je regrette qu'ils aient cette position. Nous nous efforçons à présent de trouver une solution médiane.

De l'Ukraine au Proche-Orient, le droit international semble mis à mal...

En 1945, il s'est passé quelque chose d'extraordinaire. Le monde s'est rassemblé tel qu'il était à l'époque et a déclaré que le pouvoir d'un État n'est pas absolu. Que le pouvoir d'utiliser la force militaire, de tuer des individus a des limites. Cela ne s'était jamais produit. Jamais. On ne peut pas s'attendre à ce qu'un changement, qui est une révolution complète, se concrétise tout à coup. Cela prendra des générations. Ce n'est pas différent du droit national, qui a évolué au fil des siècles. C'est pourquoi je peux être optimiste. [Pour le droit international], nous en sommes au début, comme si on était au Moyen Âge.